MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Référence Unique du Mandat :	

Cocher la case correspondante à votre choix de prélèvement :

❑ Cantine ❑ Accueil périscolaire ❑ ALSH des mercredis ❑ ALSH vacances ❑ Espace Jeunes

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Commune de Bubry à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune de Bubry.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

NOM / Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	
Commune :	
Pays :	

COORDONNÉES DE VOTRE COMPTE À DÉBITER

IBAN :	F R Identification internationale de votre compte bancaire (International Bank Account Number)
BIC :	Identification internationale de votre banque (Bank Identifier Code)

NOM, IDENTIFIANT ET ADRESSE DU CREANCIER

Nom :	Commune de Bubry	**Identifiant Créancier SEPA :**	FR50 ZZZ 500697
Adresse :	1 place de Macroom	**Code Postal :**	56310
Commune :	BUBRY	**Pays :**	FRANCE

INFORMATIONS DIVERSES

Type de paiement :	Paiement récurrent/répétitif

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant)

Nom du tiers débiteur :	
Adresse :	

SIGNATURE

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune de Bubry En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune de Bubry

Fait à : **Le :**

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

RETOURNER CE DOCUMENT COMPLETE, SIGNE ET ACCOMPAGNE D'UN R.I.B.